



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120177

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 5213
N/REF : 8/12/2024 0H11 C:003240 I:05156
V/REF : Contrat N°005213 du 05/11/2004

SDC '1 Rue Lemot
C/O REGIE LERY S.A.S
165 BD DE LA CROIX ROUSSE
BP 4468
69241 LYON CEDEX 04

V/REF.IMM. 140
IMMEUBLE : 1 RUE LEMOT
1 RUE LEMOT
69001 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Décembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 1
MOTIF : REDEVANCE BISANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr PH. LERY

CURAGE HYDRAULIQUE DE 8 TABOURETS EAUX USEES
EAUX VANNES/EAUX PLUVIALES
38 METRES DU RESEAUX EAUX USEES EAUX VANNES EAUX PLUVIALES

FACTURATION
la redevance sera facturée tous les deux ans et payable 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/12/2017

Prix de base du contrat : 473,38

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 08/2008 Valeur : 99,6
Mois de l'indice de révision : 11/2017 Valeur : 119,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique réseau EU/EV/EP	1/AN	555,74	555,74



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120177

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	555,74
T.V.A. a 10,00%	55,57
TOTAL T.T.C.En EURO	611,31

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.